



Le dispositif REAGIR

Fédérer les compétences pour accompagner le changement en agriculture

Le contexte : des mutations accélérées

Les exploitations sont soumises, aujourd'hui plus qu'hier, à de nombreux aléas :

- **Difficultés économiques** : qui peuvent apparaître subitement, y compris dans des exploitations jusqu'ici en « bonne santé » économique (accroissement de la demande en matière première agricole sur les marchés mondiaux et la volatilité des prix...) ou qui sont pressenties à moyen terme (modification de la PAC...)
- **Des difficultés sanitaires** (exemple le plus récent : la Fièvre Catarrhale Ovine).
- **Des difficultés liées à l'état de santé** de l'exploitant.
- **Des soucis relationnels**, qu'ils soient internes aux structures ou aux familles, mais aussi externes (voisins, fournisseurs...).
- **Des contraintes de volume de travail** difficiles à gérer.
- **Des obligations réglementaires** (occasionnant, par exemple, de forts investissements).
- **Des procédures contentieuses ou judiciaires** qui paraissent délicates à appréhender...

Ces exploitations fragilisées sur un plan social, économique, technique, financier et/ou relationnel... se trouvent dans une situation de changement, voire de risque par rapport à la pérennité de leur activité. Si cette situation n'est pas accompagnée en amont, elle peut amener, à l'extrême, à des situations nécessitant une cessation d'activité et/ou une reconversion avec différentes conséquences :

- économiques pour le secteur : disparition d'entreprises, perte de valeur ajoutée pour le secteur de la production agricole, pertes de qualifications...
- sociales : risque de licenciement et de chômage, reconversions difficiles...

Les objectifs des cellules REAGIR

Face à ces situations nouvelles, il est nécessaire que le chef d'entreprise puisse trouver des réponses adéquates, par une approche globale du fonctionnement de l'entreprise, qui puisse prendre en compte toutes les dimensions de la situation, économique, financière mais aussi, sociale.

C'est dans ce cadre et à partir d'une expérience haut-marnaise que les Chambres d'Agriculture, les ADASEA/ODASEA, les FDSEA et les MSA ont souhaité s'associer et **proposer une solution innovante** et fédérative, **par la constitution de « cellules REAGIR »** dans chaque département.

Les **objectifs du dispositif d'accompagnement REAGIR** sont les suivants :

- Repérer et anticiper les situations difficiles ou à risques des entreprises agricoles, afin de maintenir l'activité économique et d'éviter les pertes d'emplois dans le secteur
- accompagner les exploitants dans leur recherche de solutions
- coordonner les différents intervenants pour offrir un accompagnement efficace

Les réponses opérationnelles apportées par les cellules REAGIR

La constitution de cellules REAGIR dans chaque département doit permettre de:

- **Créer un point d'accueil et d'orientation**, facilement identifiable pour les publics concernés, en matérialisant un « lieu » d'accueil et d'accompagnement.
- **Rassembler, au sein de ce « lieu », les compétences multiples** issues des domaines d'intervention des partenaires, afin de pouvoir apporter des réponses complètes, sur les différentes dimensions de la situation. Pour cela, des personnes ressources sont identifiées dans chaque organisme puisque les compétences existent. Il s'agit en majorité de conseillers expérimentés, afin que leur niveau d'expertise soit suffisamment élevé pour pouvoir répondre à l'ensemble des questions et proposer une méthodologie d'accompagnement aux chefs d'entreprises concernés.
- **Proposer un accompagnement global :**
 - Personnalisé (1 référent unique par exploitation suivie),
 - privilégiant une approche globale de situation,
 - complet : de l'accueil à la réalisation des solutions proposées. Cet accompagnement comprendrait ainsi :
 - Diagnostic de la situation de l'exploitation.
 - Définition d'un plan d'actions.
 - Mobilisation des différents organismes et orientation vers les personnes « ressources », grâce à la fédération des compétences multiples issues des domaines d'intervention des quatre partenaires.
 - Suivi des diverses interventions sollicitées : formation, médiation, audit de relance économique, appui à la mise en œuvre de démarche particulière, lien avec les conseillers et techniciens dans ou hors secteur agricole (AGEFIPH, organismes de formation...).
 - Au besoin, réorientation vers d'autres dispositifs pour la suite.
- **Mettre à disposition les compétences d'un médiateur**, si besoin et selon les situations.

A moyen terme, il s'agira, d'effectuer, en amont, un travail de repérage des exploitations présentant des situations de risques ou un besoin d'accompagnement afin d'accueillir ces exploitants le plus en amont possible. En effet, l'un des objectifs est également d'**intervenir de manière préventive**, avant que la situation ne devienne trop complexe.

L'organisation et les contacts dans les départements

Une organisation partenariale

Différents partenaires ont été identifiés : ADASEA FDSEA, MSA, centre de gestion... avec un agent référent par organisme partenaire. Ainsi 3 ou 4 agents constituent la cellule et sont tous identifiés. Chaque cellule regroupe ainsi différentes compétences, en particulier en matière de ressources humaines et d'accompagnement à la cessation d'activité - reconversion. Ces partenariats sont formalisés par conventions.

Des réunions mensuelles ont lieu entre référents pour l'expertise des dossiers et une coordination régionale est mise en place pour suivre l'action (fonction d'observatoire) et assurer un travail d'échange / amélioration des pratiques d'accompagnement.

Une communication unique

La communication sur le dispositif REAGIR permettra une identification de la cellule comme « point unique ». Cette communication prendra la forme d'articles de presse, de publications sur les sites Internet des partenaires, de séances d'information / prévention...

Une mesure du travail réalisé par les cellules

Différents indicateurs de suivi et de résultats ont été définis en amont du projet afin de mesurer l'efficacité et la qualité de l'accompagnement proposé par les cellules.

Les cellules REAGIR dans les départements

| | Pilotes | Partenaires |
|-------------|--|---|
| Ardennes | Chambre d'Agriculture des Ardennes Avenue du Petit Bois 08013 CHARLEVILLEMEZIERES CEDEX <u>Contact</u> : Pascal TURQUIER Tél : 03.24.33.06.01 pascal.turquier@ardennes.chambagri.fr | MSA Marne Ardennes Meuse FDSEA des Ardennes CER France Ardennes ADASEA des Ardennes |
| Aube | Chambre d'Agriculture de l'Aube 2 bis avenue Jeanne d'Arc – BP 4080 10018 TROYES CEDEX <u>Contact</u> : Jean-Michel ECOCHARD Tél : 03.25.43.72.72 jean-michel.ecochard@aube.chambagri.fr | MSA Aube Haute-Marne FDSEA de l'Aube SGV |
| Marne | ADASEA de la Marne MSA, 2 rue Léon Patoux 51664 REIMS CEDEX <u>Contact</u> : Gilbert GODET Tél : 03 26 04 74 09 Email : a051@adasea.net | MSA Marne Ardennes Meuse FDSEA de la Marne CDER |
| Haute-Marne | Chambre d'Agriculture de Haute-Marne 26 avenue du 109 ^{ème} RI 52011 CHAUMONT CEDEX <u>Contact</u> : Didier PETIT Tél : 03.25.35.00.60 dpetit@haute-marne.chambagri.fr | MSA Aube Haute-Marne FDSEA de Haute-Marne |

Contact à la Chambre Régionale d'Agriculture :
Isabelle CHAUVIN – 03.26.65.58.13 – i.chauvin@champagric.fr

Projet soutenu par :

